|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ville de Saint-Leu d’Esserent**  **14 place de la Mairie**  **60340 Saint-Leu d’Esserent**  **Tél. : 03-44-56-77-21** |

**2025-01 ST**

TRAVAUX DE PETITS ET GROS ENTRETIENS, DE REQUALIFICATION DES VOIRIES DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU D’ESSERENT

**Cadre de note méthodologique et de note environnementale**

Nombre maximum de pages : **50**

Le renvoi aux pages d’un autre document n’est pas valable.

**I – NOTE TECHNIQUE**

* Les moyens techniques, financiers et humains affectés aux travaux et aux études objet de l’accord-cadre, ainsi que les procédés d’exécutions envisagés. **(4 points)**
* Indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs correspondants **(2 points)**
* Les moyens techniques et humains pouvant être mobilisés en situation d’urgence. **(2 points)**
* Un descriptif du conseil technique proposé en réponse au besoin du terrain **(3 points)**
* La sécurité et l’hygiène sur le chantier : principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l’hygiène quotidienne sur les chantiers, pour maintenir en tout temps les accès véhicules et piétons propres, sans boues ni résidus et ne pas salir les voiries publiques, gérer le stockage des matériaux, le stationnement des véhicules et du matériel de chantier, les méthodes mises en place pour organiser l’acheminement des déchets. **(3 points)**
* Contrôle de la qualité des travaux : procédures mises en place pour garantir la qualité des travaux exécutés. **(3 points)**
* Description des opérations de contrôle qui seront effectués. **(3 points)**

**II - NOTE ENVIRONNEMENTALE**

* L’intégration du développement durable et soutenable dans l’organisation de la prestation (**4 points)**
* Les performances environnementales de l’entreprise (**4 points)**

- L’ensemble des opérations de contrôle qu’il entend effectuer pour respecter ses engagements (**4 points)**

Le candidat indiquera sa démarche sociale.

**III – LA GESTION DES ASTREINTES ET DES PETITS TRAVAUX**

* Un mémoire descriptif concernant l’organisation, les méthodes de travail et les moyens disponible 24h/24h pour effectuer les réparations ou dépannages indispensables à la sécurité afin de répondre et satisfaire à la demande de la commune dans un minimum de temps et de prendre toutes les mesures conservatoires **(4 points)**
* Un suivi des travaux réalisés sur la commune pourra être proposé sous différente forme de cartographie ou GMAO avec mise à jour régulière. Dans ce cas, joindre la note explicative décrivant la procédure et les moyens mis en œuvre **(4 points)**

**I – NOTE TECHNIQUE**

* Les moyens techniques, financiers et humains affectés aux travaux et aux études objet de l’accord-cadre, ainsi que les procédés d’exécutions envisagés. **(4 points)**
* Indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement les références des fournisseurs correspondants **(2 points)**
* Les moyens techniques et humains pouvant être mobilisés en situation d’urgence. **(2 points)**
* Un descriptif du conseil technique proposé en réponse au besoin du terrain **(3 points)**
* La sécurité et l’hygiène sur le chantier : principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l’hygiène quotidienne sur les chantiers, pour maintenir en tout temps les accès véhicules et piétons propres, sans boues ni résidus et ne pas salir les voiries publiques, gérer le stockage des matériaux, le stationnement des véhicules et du matériel de chantier, les méthodes mises en place pour organiser l’acheminement des déchets. **(3 points)**
* Contrôle de la qualité des travaux : procédures mises en place pour garantir la qualité des travaux exécutés. **(3 points)**
* Description des opérations de contrôle qui seront effectués. **(3 points)**

**II - NOTE ENVIRONNEMENTALE**

* L’intégration du développement durable et soutenable dans l’organisation de la prestation (**4 points)**
* Les performances environnementales de l’entreprise (**4 points)**
* L’ensemble des opérations de contrôle qu’il entend effectuer pour respecter ses engagements (**4 points)**

**III – LA GESTION DES ASTREINTES ET DES PETITS TRAVAUX**

* Un mémoire descriptif concernant l’organisation, les méthodes de travail et les moyens disponible 24h/24h pour effectuer les réparations ou dépannages indispensables à la sécurité afin de répondre et satisfaire à la demande de la commune dans un minimum de temps et de prendre toutes les mesures conservatoires **(4 points)**
* Un suivi des travaux réalisés sur la commune pourra être proposé sous différente forme de cartographie ou GMAO avec mise à jour régulière. Dans ce cas, joindre la note explicative décrivant la procédure et les moyens mis en œuvre **(4 points)**